

## 10 - Délégation de Service Public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Association Les Francas du Doubs - Rapport d'activité 2014

**M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur** : La Ville de Besançon a confié la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse à l'Association LES FRANCAS DU DOUBS, via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

2014 est la dernière année du contrat en cours.

Lors de sa séance du 11 décembre 2014 et suite au déroulement de la procédure réglementaire de renouvellement du contrat, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le choix de l'Association les Francas du Doubs en tant que délégataire du nouveau contrat de Délégation de Service Public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 1 - Les principales caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la mission d'assurer la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse
Nature de la convention	Délégation de Service Public
Date de signature de la convention	22 décembre 2008 Date d'effet le 1 <sup>er</sup> janvier 2009
Durée de la convention	6 ans
Echéance de la convention	31 décembre 2014
Caractéristiques générales	<p>Le délégataire assure tout au long de l'année la gestion d'accueils de loisirs et de jeunes (y compris les services de transport et de restauration y afférents) et participe à la mise en œuvre de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Il est précisé que tous les projets et structures d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse organisés sur le territoire bisontin ne sont pas intégrés à la présente délégation.</p> <p>Le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité, l'égalité des usagers devant le Service Public, une qualité optimale et la bonne organisation du Service.</p> <p>Les missions confiées s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueils de loisirs et de jeunes et espace d'animation d'été,</li> <li>- projets et opérations d'animation enfance jeunesse,</li> <li>- participation à des instances partenariales.</li> </ul> <p>La Ville met à disposition les sites d'accueils de loisirs et des locaux administratifs.</p> <p>Contraintes particulières : la politique enfance-jeunesse de la Collectivité se construit en partenariat avec la CAF du Doubs (Contrat Enfance Jeunesse).</p>

Avenant	Le contrat conclu prévoit un avenant annuel dans lequel sont actualisés le niveau d'activité requis, le montant du financement et les sites mis à disposition, ainsi que d'éventuelles actions complémentaires. Signature d'avenants complémentaires : - participation CEJ (part CAF) et CUCS (Ville), - animations complémentaires.
Dénomination sociale du délégataire	Association départementale des Francas du Doubs Espace Jean Moulin 1 rue Robert Schuman 25000 Besançon
Dirigeants	Président : Jean-Louis SCHNEIDER Délégué Départemental : Alain BUCHOT Délégué local Besançon : Jean-Baptiste GIROD-GARD

## 2 - Analyse de la qualité du service

### 2.1. Projet Educatif des Francas du Doubs

Les Francas œuvrent depuis leur origine pour que le temps libre des enfants et des adolescents, en lien avec les autres temps éducatifs, constitue un espace éducatif propice à leur développement personnel.

Au niveau départemental, les Francas mènent leur projet pédagogique en direction de :

- la petite enfance (5 Relais d'assistantes maternelles, 2 structures multi-accueils, 2 micro-crèches et 2 ludothèques),
- l'enfance (accueils de loisirs péri et extrascolaires),
- la jeunesse (21 accueils de jeunes).

Le projet éducatif repose sur des valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, de la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix...

*«La finalité du projet des Francas s'exprime donc ainsi : avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible».*

La réalisation de ces ambitions passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les questions éducatives et les innovations pédagogiques, à commencer par les équipes d'animation mais aussi les parents.

### 2.2. Du projet éducatif national aux activités bisontines

Dans le fonctionnement quotidien des centres de loisirs et accueils enfance-jeunesse de Besançon, les Francas ont entrepris de diversifier les pratiques éducatives à travers des activités ou des modes de fonctionnement :

- Rythme de l'enfant (accueil échelonné),
- Place des parents, sur le principe : «il faut tout un village pour éduquer un enfant»

- Respect de l'environnement et de la nature (démarche Centre A'ERE, semaine d'animation inter-accueil de Besançon, animations),
- Développement des pratiques scientifiques et techniques, artistiques et culturelles, sportives et de plein air (cyber@rallye, Portes du Temps, Cap'activités, les Arts du cirque...)
- Développement de l'autonomie des jeunes (cofinancement de séjours, animations d'ateliers)
- Evènement «Les Droits de l'enfant»
- Développement de projets de solidarité (animation parler à la maison d'arrêt, rencontre de jeunes avec le camp d'Aqabat Jaber, Neuchâtel)
- Programmation de stage de formation d'animateurs (BAFA) et de directeurs (BAFD) tout au long de l'année (partenaire du dispositif tickets BAFA/BAFD de la Ville).

Les thèmes abordés par chaque structure bisontine en 2014 illustrent la richesse créative des équipes bisontines. L'information aux parents est diffusée grâce aux supports de communication «Le P'tit Moutard», le site internet «francasbesancon.com», et via le personnel administratif situé rue Schuman et les équipes d'animation des accueils de loisirs permanents.

D'autres activités originales ont également été organisées :

- 193 Bisontins (contre 254 en 2013) ont bénéficié d'un séjour d'été à la base de Marnay et de Port-Lesney (nouveau) afin de pratiquer des activités (canoë, VTT, tir à l'arc, piscine, escalade, sarbacane, veillées).
- Développement du dispositif national des «Portes du Temps» du Ministère de la Culture et de la Communication avec le partenariat de la Citadelle de Besançon en complément de celui de la Saline Royale d'Arc-et-Senans.
- Dans le cadre de la coopération décentralisée (volet jeunesse) entre Besançon, Neuchâtel et le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber, une rencontre interculturelle a été organisée à Besançon, poursuivant ainsi les échanges de jeunes entre les trois villes. 17 jeunes se sont donc retrouvés pendant 8 jours. La création d'un spectacle alliant théâtre et cirque en partenariat avec le CDN et l'Association The Serious Road Trip a été le fil rouge de ce séjour.
- Sorties culturelles et sportives à raison d'une fois par semaine et de nombreuses fêtes et kermesses en fin de sessions rassemblant enfants, familles et équipe d'animation.
- Organisation pour la Ville des rencontres inter accueils sur le site du Haras et sur le thème des Arts. Près de mille enfants ont fréquenté le «Village des Arts» afin de participer à des jeux, des ateliers, des spectacles... sur quatre jours, le vendredi soir étant ouvert aux familles. Une quinzaine de jeunes en chantier ATA ont également participé à cette organisation.

### 2.3. La fréquentation

L'activité des Francas du Doubs dans le département en quelques chiffres :

25 cantons

78 collectivités locales

347 828 journées/enfants réalisées en gestion directe (+ 4 % par rapport à 2013)

2 782 624 heures d'accueil (2 676 790 en 2013).

Le constat au niveau départemental est la baisse de l'activité extrascolaire (- 7 %), pour un renforcement de l'activité périscolaire (+ 18 %).

### Fréquentation - section de Besançon

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les fréquentations enregistrées sont les suivantes :

- Accueils de loisirs maternels (3-6 ans) :

- **14 757** journées/enfants (17 001 en 2013).
- **696** enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs maternels (827 en 2013).

Les sites affectés à ces accueils sont : l'école élémentaire Fontaine Ecu (Montrapon, Fontaine Ecu), l'école Sapins (Rosemont - Saint-Ferjeux), l'école Helvétie (Centre-ville), Le Petit Prince et La Ritournelle (*Champagne*) (Tilleroyes/Boichard), Rivotte (Centre-ville session Noël), et la ludothèque de Palente - Orchamps.

- Accueils de loisirs élémentaires (6-12 ans) et adolescents (12-17 ans) :

- **14 580** journées/enfants (13 617 élémentaires et 963 adolescents) (14 048 en 2013, 13 089 J/E élémentaires et 959 J/E adolescents).
- **805** enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs élémentaires (819 en 2013)
- **151** jeunes différents (144 en 2013).

Les sites affectés à ces accueils sont : Rivotte (Centre-ville), Rosa Parks (Ile de France / Planoise), Dürer Fluo (Planoise), Champagne (Planoise) (Tilleroyes/Boichard), Bel Air Velotte (tous quartiers) et l'Espace Jeunes Rosa Parks (Ile de France/Planoise).

- Ce sont donc au total :

- **1 652** enfants différents qui ont été accueillis en 2014 (1 790 en 2013),

- **1 085** familles concernées (1 119 en 2013) dont 98 % d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et 76,35 % bénéficiaires des ATL (Aide au Temps Libre),

pour un total de **29 337** journées/enfants (31 049 J/E en 2013, 33 558 J/E en 2012), soit une baisse de 5,51 % du nombre de journées enfants (- 1 712 J/E).

Comme cela a été expliqué au Conseil Municipal du 11 décembre 2014 lors du vote du solde intermédiaire de la participation de la Ville pour 2014, l'objectif fixé dans la convention d'un volume de 34 000 J/E n'a donc pas été atteint. Une réfaction d'un montant de 5 000 € a été appliquée.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Accueils maternels	19 282	19 673	20 230	18 603	<b>17 001</b>	<b>14 757</b>
Accueils élémentaires et adolescents	15 067	16 584	15 645	14 955	<b>14 048</b>	<b>14 580</b>
<b>Fréquentation totale</b>	<b>34 349</b>	<b>36 257</b>	<b>35 875</b>	<b>33 558</b>	<b>31 049</b>	<b>29 337</b>
Accueils maternels	774	899	1 154	800	<b>827</b>	<b>696</b>
Accueils élémentaires et adolescents	1 067	794	759	841	<b>963</b>	<b>956</b>
<b>Total Enfants différents</b>	<b>1 841</b>	<b>1 693</b>	<b>1 913</b>	<b>1 641</b>	<b>1 790</b>	<b>1 652</b>

Remarque : il convient d'ajouter 3 278 journées/enfants pour la fréquentation des animations transversales (Village des Droits de l'Enfant, Carnaval de Planoise, Journées inter accueils de loisirs...) et les espaces d'animation d'été «Arts et Création» et «Sciences et environnement» à Vital'été.

### **Provenance géographique**

En 2014, 75 % des enfants fréquentant les accueils de loisirs Francas de Besançon sont originaires des quartiers prioritaires (Planoise, Grette, Battant-centre, Montrapon - Fontaine Ecu, Palente, Clairs-Soleils)

### **Revenus des familles**

54 % des familles sont issues des deux tranches les plus basses de revenus proposée par la grille tarifaire des Francas (Quotient familial < 450 € et < 531 €) soit une journée avec repas à 3,20 € et 4,10 €.

## **3 - Les conditions d'exécution du service public**

### **3.1. Le personnel**

En 2014, les effectifs permanents de l'Association départementale des Francas pour le département s'élèvent à 494 salariés soit 269 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé), en progression constante depuis 2009 (449 salariés soit 246 ETP en 2013) dont 368 salariés en CDI.

Les Francas du Doubs ont recruté 651 animateurs en contrats d'engagements éducatifs (CEE) (donnée stable depuis 2011). Au total, ce sont 1 420 salariés différents qui ont été embauchés sur 2014. Les animateurs représentent 57 % des salariés, les directeurs de centre 16 %, personnel de service 10 ce qui représente 6,5 ETPT pour l'activité bisontine (hors personnel occasionnel).

Pour l'activité de Besançon, les Francas ont employé 178 animateurs occasionnels (224 en 2013, 13 directeurs (permanents ou occasionnels) de site, 14 personnes dans les services administratifs et techniques (temps partiels). 7 salariés ont bénéficié d'un contrat aidé (CAE).

### **3.2. Les horaires**

Les accueils de loisirs sont proposés tout au long de l'année et couvrent, selon les activités et les lieux, les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances. L'organisation du mercredi a été modifiée en raison de la réforme des rythmes scolaires (CM du 20 juin) à savoir ouverture des accueils à partir de 11 h 30 (8 h 30 auparavant), prolongation de l'ouverture jusqu'à 18 h au lieu de 17 h 30, maintien du service de restauration et des deux circuits de bus.

En 2014, les Francas ont à nouveau contractualisé avec la Collectivité pour fournir les repas de midi dans les accueils de loisirs.

Les accueils sont organisés par quartier pour faciliter un service de proximité aux familles. Néanmoins les Francas, conformément aux dispositions prévues dans le contrat de délégation, ont mis en place un service de transport afin de permettre aux familles d'accéder à d'autres sites et d'autres activités : 2 circuits de ramassage ont ainsi été proposés en 2014 (mercredis et vacances).

### **3.3. Les tarifs**

La grille tarifaire est basée sur le calcul du Quotient Familial issu des données «CAF PRO» calculé par la CAF du Doubs. Elle est soumise au vote de la Collectivité chaque année avec l'avenant programmatif annuel (CM du 16 janvier 2014).

En 2014, 6 tranches tarifaires (dont 1 pour les familles hors CAGB) sont proposées aux familles selon le choix de l'accueil : mercredi/samedi, vacances, en journée complète ou demi-journée, avec ou sans repas. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un tarif spécifique pour les mercredis a été créé afin de prendre en compte la diminution du temps d'accueil (CM du 20 juin).

En 2014, l'ensemble des tarifs sont restés identiques à ceux de 2013 excepté celui du mercredi (journée complète avec repas).

A titre d'exemple, une journée/enfant avec repas pendant les vacances coûte entre 3,20 € et 8,99 € selon le quotient familial à une famille qui bénéficie de l'Aide au Temps Libre de la CAF du Doubs. La fourchette va de 10,20 € à 13,53 € pour une famille non allocataire de la CAF (donc sans ATL).

### **3.4 Les partenariats**

Au-delà du contrat avec la Ville de Besançon dans le cadre de la Délégation de Service Public, les Francas se positionnent comme partenaires de l'action éducative locale et ont à ce titre signé différentes conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (en 2014, l'Association a reçu le soutien de la CNAF dans le cadre de l'appel à projet d'expérimentation de projets avec les adolescents), avec le Conseil Général (contrats d'objectifs annuels, contrats territoriaux), l'Etat (ACSE), les DDEN du Doubs (Délégués Départementaux de l'Education Nationale).

Au niveau national, la Fédération est reconnue par différents ministères : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, de l'Education populaire (postes FONJEP), jury d'attribution du BAFA et du BAFD, etc.), Ministère de l'Education Nationale (association éducative complémentaire de l'Enseignement Public), Ministère de la Culture et de la Communication (convention pluriannuelle d'objectifs, Portes du Temps, ...).

### **3.5. Respect des engagements**

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de Délégation de Service Public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Deux commissions paritaires ont été réunies conformément aux dispositions du contrat.

Les relations avec le délégataire sont très régulières (tant sur les projets éducatifs que sur les aspects logistiques).

## **4. Les comptes de la délégation**

### **4.1. Situation financière 2014**

L'Association départementale des Francas du Doubs est une association type loi 1901.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

La Section des Francas Besançon ne dispose pas d'un statut juridique autonome, c'est donc par le biais d'une comptabilité analytique que les Francas transmettent à la Collectivité les états financiers spécifiques à Besançon.

Chiffres clés :

Les Francas du Doubs	2014 en K€	2013 en K€	Var. en K€	Var. en %
Résultat net	126,6	235,3	- 108,7	- 46,2 %
Recettes des prestations	13 221,3	12 212,1	+ 1 009,2	+ 8,27 %
Masse salariale	10 288	9 309,4	+ 978,6	+ 10,5 %
Fonds propres	1 636,7	1 472,1	+ 164,6	+ 11,2 %
Nb J/E	347 828	334 599	+ 13 229	+ 3,95 %

Section de Besançon	2014 en K€	2013 en K€	Var. en K€	Var. en %
Résultat net	22,6	0	+ 22,6	100
Recettes des prestations	1 050,7	1 069	- 18,3	- 1,7 %
Masse salariale	739,5	766	-26,5	- 3,5 %
Nb J/E	29 337	31 049	- 1 712	- 5,5 %

Particularité : le contrat de Délégation de Service Public avec les Francas est établi sur un financement versé par la Ville, calculé sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, traduits chaque année dans un budget prévisionnel équilibré.

Le calcul du versement définitif est fonction de l'atteinte des objectifs.

#### 4.1.1 - Commentaires/Association départementale

La situation financière de l'Association départementale est saine. Le niveau des fonds propres est satisfaisant. Les ratios de trésorerie sont positifs, la structure n'est pas endettée. Les ratios de gestion du résultat sont positifs et satisfaisants.

Le résultat de la structure départementale 2012 est un excédent de 126,6 K€ sur un volume d'activité de plus de 13 M€. Ce résultat est directement issu de l'activité, puisque le résultat financier et le résultat exceptionnel sont peu significatifs.

Le volume des prestations rendues est en hausse de 8,27 %, en lien avec le développement de l'activité périscolaire, métier sur lequel les Francas du Doubs ont été très sollicités par les communes en 2014. Les principaux postes de charges (notamment la masse salariale) connaissent une hausse similaire pour absorber le développement de l'activité.

La masse salariale reste le principal poste de charges avec plus de 10 M€ (70,5 % du total des charges), suivie par les achats (alimentation, matériel pédagogique, transport) pour environ 2,7 M€ (18 % du total).

#### 4.1.2 - Commentaires/Section Besançon

La construction du contrat de DSP avec les Francas vise un niveau d'activité et l'équilibre financier annuel, sur la base duquel la Ville verse une participation financière. En 2014, l'Association réalise un excédent de 22 K€ sur le secteur bisontin. Les objectifs en terme de nombre de journées enfants réalisées n'ayant pas été atteints, des discussions sont en cours sur le traitement de cet excédent.

Le volume des dépenses pour la section de Besançon en 2014 s'élève à 1 124 K€ pour 29 337 journées enfants, pour une prévision budgétaire qui affichait 1 176 K€ pour 34 059 journées enfants. La non compressibilité des charges de personnels (le taux d'encadrement doit être respecté quel que soit le nombre d'enfants), les conséquences de la réforme des rythmes scolaires (quadrimestre fin 2014), et forte proportion des «inscriptions de dernière minute» ont rendu compliquée l'organisation de l'activité, et ce malgré les efforts de rationalisation menés par les Francas.

Les recettes hors subventions s'élèvent à 1 069 K€. Elles se répartissent 14,8 % de la part des familles, 65,3 % de participation Ville de Besançon, 18 % de part CAF et 1,9 % de divers. Ces ratios sont relativement stables depuis la signature de la DSP en 2009.

La composition des charges d'exploitation de la section Besançon est similaire à celle de la structure départementale :

- avec 744 K€, la masse salariale représente 66 % des charges,
- l'alimentation et le transport s'élèvent à 187 K€, soit 16,6 % du total des charges
- les fournitures et matériels pour activités représentent 135 K€.

Ces trois postes directement destinés à l'activité représentent 1 066 K€ soit 95 % du total des charges de la section bisontine.

#### **4.2. Liens juridiques et financiers avec la Ville de Besançon**

Pour leurs activités bisontines, les Francas du Doubs utilisent des locaux dédiés ou mutualisés, mis à disposition par la Ville de Besançon (notamment des écoles), tel que prévu au contrat. Des locaux administratifs situés Place Jean Moulin sont également mis à disposition.

La Ville de Besançon a facturé aux Francas du Doubs la prestation des repas pris par les enfants le midi, pour un montant de 101 K€ en 2014, ainsi qu'un solde de 5 K€ en 2015 correspondant aux vacances de Noël 2014.

Comme prévu au contrat initial, un avenant programmatif annuel a été contractualisé entre la Ville et son délégataire (CM du 10 juillet 2014), et l'avenant au titre de la participation financière 2014 de la Ville a été voté lors de la séance du 11 décembre 2014. Le versement au titre de la participation financière de la Ville a été ainsi arrêté à 465 876 € auxquels s'ajoutent 254 950 € issus de la Prestation de Service Enfance Jeunesse de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse soit un total de 720 826 €. S'y ajoutent 14 900 € de subventions pour des actions ciblées, soit un total versé de 735 726 €.

#### **Conclusion**

La qualité des prestations rendues et la mise en œuvre du projet éducatif en lien avec la politique jeunesse de la Ville sont respectées. La situation financière de l'Association Les Francas du Doubs est saine mais le ralentissement d'activité est confirmé sur la section bisontine en 2014. Le nouveau contrat de DSP signé avec les Francas du Doubs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 intègre ces données.

#### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'organisation de structures et la mise en œuvre de projet d'animation enfance jeunesse à Besançon par l'Association Les Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

**«M. Philippe GONON :** Une simple suggestion Monsieur le Maire, parce que quand on a lu le rapport ou quand on en a parlé en commission, nous étions très inquiets de voir cette chute brutale de près de 8 % de la fréquentation en 2014 des enfants dans les différentes activités des Francas et en cherchant à l'intérieur des documents ou en discutant on n'a pas pu trouver d'explications véritables à cette chute.

Ce que nous voudrions vous suggérer, ce que je voudrais vous suggérer en tout cas c'est qu'en dehors de l'analyse quantitative qui est faite et qui est bien faite dans ce document, il me semble qu'il manque une évaluation qualitative de la prestation proposée, notamment auprès des parents pour savoir s'il y a une offre véritablement aujourd'hui adaptée à la fois aux besoins des parents et peut-être aussi aux besoins des enfants. Cette évaluation qualitative pourrait d'ailleurs être étendue à d'autres DSP ou à d'autres partenaires que nous avons et que nous subventionnons fortement. Je pense qu'il serait bien de systématiser cette évaluation qualitative dans les enquêtes annuelles que vous nous soumettez.

**M. LE MAIRE :** Il y a quand même un compte rendu qui est fait par les services.

**M. Jean-Sébastien LEUBA :** Sur l'exercice, l'analyse qualitative en effet a eu lieu, on a échangé avec les Francas mais on pourra en effet peut-être le rajouter au rapport puisqu'on en avait discuté lors d'une précédente commission quand on a fait le compte rendu en fin d'année dernière sur la DSP, puisqu'il y a eu l'impact des rythmes scolaires, il y a eu différents travaux faits à l'école d'Helvétie qui ont été reportés sur les Prés de Vaux, il y a eu aussi des changements de directeur ou de directrice occasionnels plusieurs fois sur un site donc cette analyse-là qualitative en effet on pourra l'ajouter au compte rendu des futurs rapports.

**M. LE MAIRE :** Effectivement c'est intéressant de savoir pourquoi il y a cette baisse de fréquentation, je suis d'accord avec vous Monsieur GONON. On regardera cela, Jean-Sébastien fera une analyse qualitative».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle financier et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2014.

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.*